

« Forêt futur »... créer des emplois pour faire vivre la forêt

Michel HUMBERT *

Al'origine du projet « forêt futur », il y a un organisme de formation, « Culture et Liberté », confronté au problème du chômage et de la sous-qualification de nombreux jeunes.

Créer « forêt futur » correspond à deux objectifs. D'abord, dépasser la simple démarche de formateur et puis développer l'emploi pour des jeunes dans des créneaux d'utilité publique et notamment les travaux d'entretien et de valorisation de la forêt. En toile de fond, une intuition : si la forêt brûle, c'est parce que son exploitation n'intéresse que peu de monde et que les habitants de la région y croient peu. A partir de là, va démarrer tout un processus allant d'une formation jusqu'à la création d'une petite entreprise qui devra, à terme, s'autofinancer totalement.

Le déroulement

En 1984 : pendant 8 mois, « Culture et Liberté » anime un stage qualifiant « ouvrier forestier » pour 15 jeunes de 18 à 21 ans. Ces stagiaires n'ont aucun diplôme, aucune formation et certains sont en difficulté sociale. Réalisation d'une étude économique sur « les opportunités de la création d'une entreprise d'exploitation forestière dans le Var ». Les conclusions, très réservées, citent notamment la faible rentabilité de l'exploitation de la forêt, l'état de désorganisation du marché et un éventail des prix qui rend difficile toute prévision. L'étude invite à associer des partenaires publics à tout lancement de structure.

En 1985 : « Culture et Liberté » et le responsable technique du stage créent, avec huit des stagiaires, une entreprise sous forme associative, « Forêt futur ». Elle sera aussi lieu de travail et d'insertion sociale pour ses jeunes salariés, qui devront progressivement l'amener à une autonomie financière totale. Grâce à une clientèle de municipalités, d'administra-

tions et de propriétaires privés, l'autofinancement passera de 50 % la première année à 80 % la deuxième année. Le créneau choisi est celui du débroussaillage « manuel », qui demande un investissement financier léger.

Fin 1986 : « Forêt futur » fonctionne depuis plus de 18 mois. Certains des jeunes partent au service militaire, d'autres en ont assez et sont rebutés par la difficulté du travail, la faiblesse des gains (Smic) et l'impression de pratiquer un métier dévalué. On suspend l'activité, alors que de nouveaux investissements viennent d'être faits et que la clientèle continue régulièrement de faire appel aux services de l'association.

Début 1987 : autour d'un « ancien », un groupe de cinq personnes est constitué et transforme l'association en « Scop Sarl Forêt Futur ». Ce changement de forme juridique correspond à la volonté de se démarquer d'initiatives sociales ou charitables qui n'améliorent en rien la réputation du métier de travailleur en forêt. De plus, le fonctionnement sous forme associative amenait certains des concurrents à soupçonner à tort des avantages fiscaux exorbitants. Les cinq jeunes associés-salariés de la Scop ont déjà tous une expérience professionnelle, sont un peu plus âgés que les précédents (22 à 30 ans). Leur objectif : vivre le mieux possible de leur travail, sans avoir recours à des subventions.

Août 1987 : la Scop a pris un départ prudent (bas-salaires) qui lui permet de dégager des excédents dès les premiers mois au niveau du fonctionnement.

Bilan social

En matière d'insertion de jeunes, le pari est plutôt gagné, même si le « Forêt futur » de 1987 ne comprend plus qu'un seul des stagiaires de 1984. Mais tous ont acquis la qualification et l'expérience nécessaires pour être mieux placés sur le marché du travail. Certains ont d'ailleurs reçu

des propositions d'emploi d'autres entreprises régionales.

Bilan économique

C'est bien plus dur que prévu ! La concurrence est féroce, et s'accroît d'année en année. Les prix sont souvent trop bas et ne permettent pas de faire un travail soigné. Le travail en lui-même n'est pas très attractif. Pour des gens de la région, débroussailler c'est « nettoyer », et non pas faire de la sylviculture. Les tarifs pratiqués pour les grands chantiers publics sont dérisoires et incitent les entrepreneurs à se rattraper sur les chantiers commandés par des propriétaires privés, dont les budgets sont grevés d'autant. Ces mêmes personnes privées doivent de plus supporter une TVA au taux de 18,6 %, qui est bien souvent dissuasive et désavantage en tous cas les entreprises qui se soumettent aux normes fiscales et sociales. Le « travail au noir » est important. Et, dans ce domaine, les bas-prix des chantiers publics peuvent inciter certains à « s'en sortir » en ne « déclarant » qu'une partie de leur effectif salarié.

Quoiqu'il en soit, et même si le travail en forêt tel que nous le pratiquons, ce n'est pas « l'or vert », cinq emplois ont bel et bien été créés, et une bonne partie des financements publics perçus ont été reversés rapidement sous forme de taxes (TVA), charges sociales et... agios bancaires.

Conclusion

Il nous paraît important de penser l'avenir de la forêt méditerranéenne en terme de formation. Il y a des métiers de la forêt méditerranéenne. Pour se développer, celle-ci a besoin de professionnels bien formés, mieux rémunérés et ayant conscience de faire un travail utile et valorisant.

M. H.

*Forêt futur, 5, place Puget, 83000 Toulon.